

Délibération N° 20220038

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt deux et le Vendredi 21 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, P PELLOUX-PRAYER, M. BARNONCEL, M. CALATAYUD, Mme GEORGES, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. DULONG

Excusé : M. GUETTY, M. VIALLATTE

Absent : M. THEVENARD

Secrétaire de séance : P PELLOUX-PRAYER

Objet : Auberge

Il est proposé au conseil municipal de donner tout pouvoir au Maire, Cyril BAILLET, dans le cadre de l'opération de rachat des murs et du fond de commerce de l'auberge de Birieux et à ce titre de :

- Négocier et signer tous documents relatifs à cette opération.

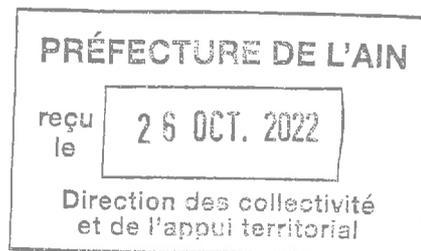
Après délibération du conseil municipal, cette délibération est adoptée.

POUR à l'UNANIMITE
La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET



Acte rendu exécutoire le :
Après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :



Délibération N° 20220039

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt deux et le Vendredi 21 octobre à 20h30, le Conseil
En exercice : 11 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre
Présents : 8 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Votants : 8 Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, P PELLOUX-PRAYER, M. BARNONCEL, M. CALATAYUD, Mme GEORGES, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. DULONG

Excusé : M. GUETTY, M. VIALLATTE

Absent : M. THEVENARD

Secrétaire de séance : P PELLOUX-PRAYER

Objet : Prêt Auberge – FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Cyril BAILLET expose les éléments de la banque Crédit Agricole :

PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST**COMMUNE DE BIRIEUX****PRET A TAUX FIXE**

Objet	FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
Montant	100 000 Euros
Durée	180 mois
Taux fixe	3,28 %

Fréquence	Echéance	Total	Coût total du crédit
Annuelle	8 547,22	128 208,29	28 208,29
Semestrielle	4 247,02	127 410,72	27 410,72
Trimestrielle	2 116,84	127 010,42	27 010,42
Mensuelle	704,13	126 742,99	26 742,99

Ces taux sont ceux en vigueur au 13/09/22 garantis jusqu'au 25/10/2022, sous réserve de votre accord au plus tard à cette date. Cette proposition reste soumise à l'acceptation de notre Comité des Engagements.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- décide d'accepter les conditions d'emprunt ci-dessus.

1/ La commune de Birieux décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 100 000 Euros

2/ Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Montant du capital emprunté : 100 000 euros

Durée d'amortissement : 180 mois

Taux d'intérêt : 3.28%

Frais de dossier : 0 euros

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

POUR à l'UNANIMITE
La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET

Acte rendu exécutoire le :
Après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

PRÉFECTURE DE L'AIN	
reçu le	26 OCT. 2022
Direction des collectivités et de l'appui territorial	



Délibération N° 20220040

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt deux et le Vendredi 21 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, P PELLOUX-PRAYER, M. BARNONCEL, M. CALATAYUD, Mme GEORGES, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. DULONG

Excusé : M. GUETTY, M. VIALLATTE

Absent : M. THEVENARD

Secrétaire de séance : P PELLOUX-PRAYER

Objet : Tickets restaurants

Un marché sera lancé pour la fourniture et la livraison de titres-restaurants. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes de la Dombes souhaite mettre en place avec ses communes membres, un groupement de commandes relatif à la fourniture et la livraison de titres-restaurants.

Vu le code de la Commande Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires ci jointe en annexe.

Considérant que dans un objectif d'optimisation financière et d'amélioration de la qualité, la Communauté de communes de la Dombes souhaite lancer avec ses communes membres un groupement de commandes relatif à la fourniture et la livraison de titres-restaurants dans les conditions visées par le Code de la Commande Publique.

Considérant que le projet de convention de ce groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes de la Dombes ; ses missions étant décrites dans la convention jointe en annexe. Il sera chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives à la commande publique, l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Il sera aussi chargé de signer et notifier les marchés.

Chaque membre du groupement devra assurer l'exécution technique, financière et administrative de son propre marché.

La procédure donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire (avec un maximum et un minimum).

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an. Le nombre de périodes de reconduction sera fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction sera de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues sera de 4 ans.

Une Commission d'Appel d'Offres du groupement sera constituée afin d'organiser la consultation pour le compte du groupement. Cette Commission sera présidée par le représentant du coordonnateur et compte autant de membres que de collectivités présentes dans le groupement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de BIRIEUX au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord-cadre à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de titres-restaurants,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires,
- De désigner la Communauté de Communes de la Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- De désigner M. Christophe BARNONCEL comme titulaire et M. Cyril BAILLET comme suppléant pour siéger dans la commission d'appel d'offres propre au groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de BIRIEUX au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord-cadre à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de titres-restaurants,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires,
- Désigne la Communauté de Communes de la Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- De désigner M. Christophe BARNONCEL comme titulaire et M. Cyril BAILLET comme suppléant pour siéger dans la commission d'appel d'offres propre au groupement.

POUR à l'UNANIMITE
La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET

Acte rendu exécutoire le :
Après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

